Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune **de NOEUX LES MINES**

AUTORISATION D'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE ELIVIA

Par arrêté préfectoral du 1er février 2013, la société ELIVIA est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, à exploiter un abattoir et une unité de préparation de produits alimentaires d'origine animale sur le site sis 120 rue de l'Egalité à NOEUX LES MINES.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.